

Rapport du Registraire – AGA AOANB 2019

Le registraire est responsable pour les fonctions régulatrices de l'AOANB, incluant l'inscription, l'éducation continue et les plaintes. Le registraire peut aussi faire les tâches suivantes : donner de la rétroaction concernant le développement et l'exécution du plan stratégique, des politiques et des procédures; représenter l'AOANB à la direction du Conseil exécutif; répondre aux diverses questions des partis concernés; participer à tout autre projet ou fonctions assignés par le Conseil exécutif.

L'AOANB est un membre de l'Alliance Canadienne des Organismes de Réglementation en Orthophonie et en Audiologie (ACOROA). Les registraires de toutes les associations provinciales sont membres des comités de directions et du comité des registraires de l'ACOROA. Les registraires des différentes régions vont chacun leur tour présider ces 2 groupes. Bien que L'AOANB ait été un membre de l'ACOROA depuis 2008, notre association n'a jamais eu à présider les réunions, jusqu'à présent. Ceci rajoute aux tâches habituelles de registraire, mais l'AOANB était dû pour cette responsabilité. Pour pallier au surcroit de travail, l'ACOROA finance jusqu'à 33 heures par mois.

Cette dernière année a été particulièrement occupée, à la fois pour l'AOANB et l'ACOROA. L'ACOROA est à la fin d'un mandat de 3 ans, financé par le gouvernement fédéral, pour harmoniser les critères et les processus d'inscription à travers le Canada. Cette initiative fait partie d'un projet gouvernement qui consiste à faciliter la mobilité de professionnels accrédités à travers le Canada, et à standardiser les critères d'inscription pour les postulants internationaux, puisque le Canada, et spécialement le Nouveau-Brunswick, ont besoin de l'apport de nouveaux arrivants à leur marché du travail.

Durant ce projet, l'ACOROA a développé des critères nationaux pour l'inscription à travers le Canada. Pour la première fois, les Audiologistes et les Orthophonistes du Canada ont des critères communs pour la pratique, des standards nationaux pour les cours et les stages, « a national language proficiency standard???? », et à partir de 2020, un examen national qui sera requis partout, excepté au Québec. Ces critères nationaux ont nécessité de faire des changements au niveau des régulations et des processus de sélection des applicants à l'AOANB.

De plus, les membres de l'AOANB sont plus au courant des régulations concernant les audiologistes et orthophonistes du NB, ont des questions et des inquiétudes concernant leur pratique, ainsi que la pratique de non-membres qui font le travail de membres, en contravention de l'Acte qui protège les pratiques en audiologie et en orthophonie au Nouveau-Brunswick. Ces inquiétudes ont demandé de nombreuses heures de recherche et d'investigation, ainsi que des discussions avec l'avocat de l'AOANB.

Cette dernière année, le registraire a joué un large rôle dans le développement du nouveau site Web de l'AOANB, en créant le plan de navigation global et en travaillant sur le contenu et la forme du site web.

Ce qui suit est un compte-rendu plus détaillé du travail complété par le/la registraire de l'AOANB durant la dernière année.

Les tâches de régulation complétées depuis l'AGA 2018 comprennent :

Présence en tant que membre non-votant aux réunions mensuelles du conseil exécutif (CÉ) de l'AOANB afin de fournir de l'information au CÉ sur les règles de l'AOANB.

Recherche sur les points de l'agenda et préparation des documents à l'appui afin de faciliter les discussions et décisions du CÉ. Les thèmes de recherche incluent : les frais d'application, les frais d'enregistrement, les frais de retard et les règles de devises des différentes provinces; des options de sexes sur les formulaires gouvernementaux du Canada; le test de compétences langagiers IELTS; le nouveau programme McMaster; législation canadienne sur l'aide médicale à mourir; diète internationale de dysphagie

Révision des règlements et règles avec recommandations du CÉ des changements nécessaires afin de respecter les standards nationaux ou pratique courante au Nouveau Brunswick. Présentation des suggestions de changements aux règlements à l'AGA. Approbation du CÉ pour les modifications aux règles proposées.

Analyse de toutes les applications afin d'être acceptées par le comité d'adhésion.

Évaluation initiale de toutes les applications pour la mobilité de la main d'oeuvre. Une application difficile a demandé une recherche exhaustive en raison d'informations fautives sur l'application.

Évaluation initiale des applications pour personnes étant diplômées au niveau international. Ceci requiert la comparaison détaillée contre les standards canadiens en ce qui touche à chaque contenu de chaque cours, les heures des cours et les heures cliniques. De plus, la preuve doit être établie pour ce qui est du standard national des compétences langagières.

L'achèvement de la vérification des formulaires d'enregistrement pour les membres de l'AOANB qui veulent travailler dans d'autres juridictions réglementées en accord avec l'entente canadienne de libre-échange.

Vérification des diplômes et approbation des candidats pour le statut de conférencier invité.

Développement de règles, de frais d'application et de formulaire d'application pour l'approvisionnement de membres audiologistes ou orthophonistes temporaires qui viennent au Nouveau-Brunswick pour une période d'essai déterminée de clinique pratique associée à une recherche ou un projet spécial.

Recherche et développement de règles pour l'approbation du CÉ sur l'application de nouveaux gradués attendant la date d'examen de régulation afin de devenir membre temporaire.

Révision des accords de tous les membres pour les aides en santé de la communication

Surveillance du programme d'éducation continue et révision du programme

Développement de formulaires des nouvelles heures cliniques pour les requérants conformément aux exigences nationales de l'ACOROA. Introduction du nouveau formulaire pour vérification d'enregistrement employé par toutes les juridictions.

Création de nouveaux documents sur les exigences d'enregistrement pour les trois catégories de requérants : gradués de programmes canadiens accrédités, gradués d'autres programmes et requérants de mobilité de la main d'oeuvre.

Compléter les groupes d'études des membres qui ont complété et modifié les règles et règlements de l'AOANB au sujet de la supervision des aides en santé. Préparer les changements au règlement 15.06 pour l'AGA, préparer l'ébauche des changements de la règle 15 pour la révision par les membres originaux du groupe d'étude.

Recherches et réponses aux membres au sujet de préoccupations, dont:

- champ de pratique des orthophonistes, audiologistes, vendeur d'appareil auditif ((?)**HIS** dans le texte anglais) et thérapeutes auditivo-verbales
- règles pour les crédits d'éducation continu
- utilisation appropriée des titres et pièces d'identité
- lignes directrices pour la mobilité de la main-d'oeuvre
- pratique en dysphagie au N.-B.
- normes nationales sur les habiletés linguistiques
- membres de l'AOANB qui offrent des services en Nouvelle-Écosse (la N.-E. aura bientôt une réglementation)
- supervision des employés de soutien dans les écoles
- le statut des membres non-pratiquants
- conflits d'intérêts
- différence entre certification et licence
- directives pour les frais de pratique privée à travers les juridictions
- nouvelles exigences pour l'adhésion
- nouvel examen d'entrée en pratique

Contact avec Michèle Roussel, conseillère au département de la santé du N.-B. afin de l'informer des changements pour l'adhésion des étudiants et obtenir de l'information au sujet des places réservées aux étudiants du N.-B. dans les universités canadiennes

Recherche et préparation pour la rencontre avec le ministère de l'éducation et de la petite-enfance au sujet des préoccupations des membres pour les enfants autistes préscolaires.

Répondre aux questions qui ont trait aux exigences d'adhésion des étudiants canadiens qui étudiaient dans d'autres pays et de professionnels qui ont étudié à l'étranger et qui travaillent à l'international.

Répondre aux questions qui ont traités à l'enregistrement des membres non-pratiquantes pour les professionnels avec des années de pratique dans des provinces non réglementées afin d'éviter de devoir écrire le nouvel examen obligatoire et répondre aux questions des étudiants néo-brunswickois de l'université Dalhousie au sujet de l'enregistrement au Nouveau-Brunswick et le nouvel examen d'entrée en pratique.

Contact avec l'université Dalhousie au sujet des membres étudiants et du nouvel examen d'entrée en pratique.

Discussion au sujet de la réglementation de l'AOANB et des exigences d'enregistrement avec d'autres organismes, dont les universités, OAC, autres organismes de réglementation au N.-B., autres organismes canadiens de réglementation en orthophonie et audiologie, le tribunal d'appel de travail sécuritaire, Croix-Bleue Médavie, ministère de la santé du N.-B., coordonateur

provincial de la mobilité des travailleurs, réseaux de santé Vitalité et Horizon et le bureau des consultations professionnels du gouvernement du Canada.

Partager l'information qui se rapporte aux employés et aux règlements de l'AOANB avec la Speech and Hearing Association of Nova Scotia en prévision de leur transition à devenir un organisme de réglementation.

Participer aux réunions du réseau réglementé des professionnels de la santé du N.-B en tant qu'une des 26 membres afin de partager de l'information au sujet de la structure de l'AOANB, de la réglementation et afin d'apprendre de leur expérience de réglementation.

Demander à des membres de l'AOANB de vérifier la traduction des documents de standard national afin de s'assurer que le langage soit approprié pour nos membres francophones.

Donner de l'information au sujet du nombre de membres et au sujet de la réglementation de l'AOANB à l'ACOROA.

Évaluation des demandes extérieures afin de partager leur information avec nos membres.

Surveillance des rapports d'enregistrement des membres à l'institut canadien de l'information sur la santé.

Rapport du registraire pour l'Echo.

Coordonner avec notre avocat pour 1) actions contre un individu qui faisait des tests d'audition sur des employés à Saint-Jean et 2) une clinique d'audition où une infirmière auxiliaire faisait l'évaluation audiométrique complète et l'interprétation des résultats aux clients.

Investigation de deux plaintes contre des membres; une a été retirée, l'autre est encore en cours.

Recherche et développement d'un programme de mentor pour un membre qui n'avait pas pratiqué depuis plusieurs années.

Tâches non réglementaires:

Factures à l'ACOROA pour les frais de paie mensuels pour le registraire de l'AOANB (pour le travail effectué à titre de président de l'ACOROA).

Examen des changements de politique et des contrats de Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick avec les fournisseurs d'audiologie et organisation de téléconférences avec les avocats et les audiologistes.

Répondre aux courriels de l'AOANB en l'absence du directeur général.

Examen du nouveau site web anglais et test de la fonction de téléchargement en préparation pour la formation du site web avec le développeur.

Réserver les vols et hôtels pour le président de l'AOANB.

Recommendation of primary speaker at NBASLPA Conference

Recommandation du conférencier principal à la conférence de l'AOANB

Commentaires sur les révisions du manuel des opérationnel et du mandat des comités.

Travail avec l'ACOROA:

Nommée présidente désignée et signataire autorisée de l'ACOROA en janvier 2019; nommée présidente de l'ACOROA en juin 2019.

Participation aux réunions mensuelles du comité des registraires de l'ACOROA et aux réunions semestrielles du conseil d'administration de l'ACOROA pour représenter les intérêts de l'AOANB à la table nationale. Présidente des réunions depuis juillet 2019.

Participation au groupe de mise en œuvre de l'examen visant à finaliser les détails du futur examen réglementaire de l'ACOROA (prévu à l'automne 2020).

Chair of Blueprint Steering Committee that completed the blueprints for the new exams in December 2018.

Présidente du comité du plan directeur qui a terminé les plans du nouvel examen en décembre 2018.

Appréciation de rendement d'un registraire d'une autre juridiction complétée telle que demandé.

Commentaires sur les politiques de l'examen et les questions fréquentes pour l'examen.

Recherche sur les frais de demande d'autres professions de la santé

Entrevues et offres d'emploi pour le consultant en examen de la gouvernance de l'ACOROA, le comptable et le gestionnaire de projet.

Représentante de l'ACOROA aux réunions du conseil canadien des programmes universitaires.